

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du 3 juin 2014 à 20 h 30

Réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry BEAUPIED, Maire.

Présents : Patrick NEVOIT - Jacques BRUERE - Joël PERROUX - Gérald CHAIX - Christine NEVOIT - Géraud de LAFFON - Patricia BEAUDOUIN ROBINSON - Géraud LE DORVEN - Angélique BINET - Marie-Lise MEYNARD.

Aucun absent.

Le compte-rendu de la séance précédente est lu et approuvé.

- 1) le Conseil Municipal entend les dernières informations concernant la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et le projet pour la rentrée 2014 (activités périscolaires : 2 X 1 h 30 hebdo) pour les écoles de Gizeux et Continvoir. Ce projet devra être validé à la prochaine réunion du Conseil d'école programmée le 12 juin.
- 2) Le Conseil Municipal est informé que parmi la quinzaine de candidatures reçues pour le poste d'agent technique polyvalent, M. le Maire et ses adjoints ont retenu la candidature de M. Jean-Luc CIROT, domicilié à Gizeux. Ainsi qu'il en avait été décidé à la réunion du 8 avril, celui-ci sera embauché dans un 1^{er} temps avec un CDD de 3 mois à compter du 1^{er} juillet 2014.
- 3) Sur proposition de la commission des bois, le Conseil Municipal retient l'entreprise « Forestière LAURENT-MUSSON » de Longué pour l'exploitation des parcelles de pins touchées par l'incendie.
- 4) Le Conseil Municipal choisit le menu qui sera servi lors du banquet du 14 juillet
- 5) Le Conseil Municipal accepte de rembourser à M. le Maire l'achat des jardinières mises en place à la Mairie dont il avait fait l'avance (montant : 88.95 €)
- 6) Le Conseil Municipal est informé que M. Pierre MAHIEU, locataire du logement communal sis 9 bis place du Bœuf Couronné a donné son congé pour le 1^{er} août. Il décide de remettre en location ce logement.
- 7) Le Conseil Municipal décide de maintenir le feu d'artifice le samedi 23 août et accepte le devis de PYROCONCEPT pour un montant TTC de 1 995 €.
- 8) Suite à des chutes de pierres au niveau du clocher de l'église, le Conseil Municipal décide de demander un devis à l'entreprise RMC pour un état des lieux de la corniche et une purge des pierres abîmées.